

2.—Salaires et heures de travail de différents métiers et d'ouvriers d'usine non spécialisés dans certaines villes du Canada, 1937.¹

Métiers.	Halifax.		Montréal.		Toronto.		Winnipeg.		Vancouver.	
	Salaires par heure.	Heures par semaine.	Salaires par heures.	Heures par semaine.	Salaires par heure.	Heures par semaine.	Salaires par heure.	Heures par semaine.	Salaires par heure.	Heures par semaine.
1. Construction—	\$		\$		\$		\$		\$	
Briqueurs....	.97½	44	.80-90	44-48	.90	40	1.10	44	1.10	40
Charpentiers..	.60	44	.70	44-48	.85	40-44	.85	44	.90	40-44
Electriciens....	.80	44	.75	44-48	1.00	40	.85	44	.75-1.00	40-44
Peintres.....	.50-.55	44	.66	44-48	.75	40	.70	44	.62½-.80	40-44
Plâtriers.....	.70-.80	44	.80	44-48	.90	40	1.10	44	1.00	40
Plombiers.....	.75	44	.75	40-44	.90	40	.95	44	1.00	40-44
Tôliers.....	.65-.70	44	.65-.70	40-44	.87½	40	.70	44	1.00	40-44
Tail. de pierre.	.70	44	.80	44	.87½	40	.90	44	1.00	40
Manceuvres....	.30-.40	44-48	.40	44-48	.35-.60	40-48	.40-.45	44-48	.45-.50	40-48
2. Métallurgie—										
Forgerons.....	.55-.90	40-44	.40-.90	40-55	.52½-.70	40-48	.40-.72	44-58	.70-.95	40-44
Fabricants de bouilloires....	.63-.90	40-44	.50-.90	40-47	.55-.70	44	.57½-.76	50	.70-.95	40-44
Machinistes....	.68-.90	40-55	.50-.85	40-55	.52-.80	40-50	.50-.75	44-50	.65-.95	40-44
Mouleurs.....	.65-.70	40-48	.55-.80	40-45	.50-.80	40-48	.52½-.78	44-50	.70-.77	40-44
3. Imprimerie—										
Typographes à la machine ou à la main, journaliers....	34.00	48	36.00-	48	42.50	40	40.00	46	43.20	45
Typographes, à la machine ou à la main, trav. de ville.	25.00-	44-48	31.20-	44-48	33.00-	40-48	35.20	44-48	40.50	44-48
	33.45		40.00		40.00					
Pressiers, jour- naux.....	24.00-	48	32.00-	48	48.50	48	39.00	48	43.20	48
Pressiers, trav. de ville.....	24.25-	44-48	31.20-	44-48	33.00-	40-48	35.20	44-48	40.50	44-48
	26.00		36.00		40.00					
Relieurs.....	27.00-	44-48	31.20-	48	33.00-	44-48	33.00-	44-48	38.00-	44-48
	35.00		36.00		40.00		38.00		45.00	
Relieuses.....	11.00	44-48	12.50-	48	12.00-	44-48	11.00-	44-48	14.00-	44-48
			15.00		18.00		18.00		20.25	
4. Tramways électriques—										
Conducteurs et wattmen ²61	53	.55	54	.60	44-48	.52	42	.63	48
Filistes.....	.55-.77	44	.53-.57	40-48	.72-.78	44	.45-.80	44-48	.68½-.97	40-48
Ouv. de hang.	.51-.77	44-56	.30-.62	40	.54-.81	44-48	.39½-.65	44-48	.52-.75	44
Electriciens....	.73-.82	44-56	.55-.65	40	.57½-.79	44-48	.53-.65	44-48	.70-.75	44
Cantonniers et manceuvres....	.35-.55	44	.35	48	.45-.60	48	.38½-.39½	48	.50-.54	44
5. Ouvriers d'u- sine non spé- cialisés.....	.34½-.39	44-55	.25-.55	40-60	.30-.54	25-54	.31½-.55	44-50	.40-.60	40-48

¹ Pour les statistiques des employés de chemin de fer et des houillères, voir pages 764-65 de l'Annuaire de 1930 où sont donnés les salaires etc., des sept ou huit années jusqu'en 1929. Les salaires de houillères de Nouvelle-Ecosse ont été réduits de 10 p.c. en 1932, et à Drumheller, Alta, en 1933; 5 p.c. a été remis dans les deux districts. Sur les chemins de fer des réductions de 10 p.c. ont été appliquées en 1932, 1933, 1935 et 1936; 15 p.c. en 1934 et 20 p.c. sur les métiers ambulants six mois en 1933. En 1937 la réduction a été graduellement diminuée de 10 p.c. à 4 p.c. On trouvera dans les éditions de l'Annuaire antérieures à 1933 un tableau où figurent les salaires et heures de travail se rapportant aux ouvriers d'usine non spécialisés dans certaines villes. Les informations pour 1937 se trouvent à la page 61 de "Salaires et heures de travail au Canada", publié comme supplément de la *Gazette du Travail*, livraison de janvier 1938. En ce qui concerne les cinq cités figurant au tableau 2, ces chiffres paraissent sous la rubrique 5 du talon. ² Taux maxima basé sur la longueur du trajet; trams à conducteur unique d'Halifax; 5 cents en plus pour les conducteurs de trams à conducteur unique à Montréal, Toronto et Winnipeg; 6 cents en plus à Vancouver.

Section 2.—Salaires et heures de travail sous la législation provinciale du salaire minimum.

Toutes les provinces canadiennes, excepté l'île du Prince-Edouard, ont adopté des lois pourvoyant aux salaires minima des femmes dans certains métiers et industries; elles sont appliquées par des bureaux et commissions qui fixent et mettent en